

LE 15 JANVIER 1984 LORS DES
« JOURNÉES DE SOISSONS »

INTERVENTION DE JEAN GATTEGNO



En 1983, l'AFL avait demandé aux élèves des écoles s'étant doté d'une BCD de produire, s'appuyant sur leur vécu, un document (sous forme d'exposition, de diapos, d'émission radio ou de vidéos) qui serait diffusé dans les écoles, les bibliothèques et les quartiers de France afin de donner envie aux élèves, aux parents et aux enseignants de transformer leur propre école en donnant la priorité à des ateliers de production ouverts sur l'extérieur, dont la BCD est un bon exemple.

Dans l'allocution de clôture des 2 journées organisées au Centre Culturel de Soissons pour visionner l'ensemble de ces créations, Jean-Pierre Bénichou, Président de l'AFL, remerciait M. Favret, directeur des Écoles du Ministère de l'Éducation nationale d'avoir retenu 4 idées-force dans le propos de l'AFL :

1. *Il faut cesser de courir après la méthode miraculeuse qui laisserait croire qu'on peut régler le problème de la lecture sans toucher à l'école. De fait, pour une autre lecture, il faut une autre école.*
2. *Le moyen pour constituer une autre école, c'est la BCD. La BCD n'est donc pas un complément pour l'école telle qu'elle est mais le levier de sa transformation.*
3. *L'idée, un peu abstraite, d'ouverture de l'école trouve avec les BCD un champ d'application concret. Une BCD ouverte sur le quartier, c'est le premier pas en direction d'une déscolarisation de la lecture et de la mise en œuvre de pratiques communautaires.*
4. *Les BCD sont le fruit d'une production collective issue du terrain, soutenue par des alliés et combattue à visage plus ou moins découvert par des adversaires. La difficulté aujourd'hui est de conserver ce qui fait l'originalité des BCD alors que les conditions de leur généralisation venant d'en-haut ne sont jamais celles d'une innovation confrontée aux réalités concrètes.*

Jean Gattegno, à la même tribune, tenait fermement le discours reproduit ici...

Dans la mesure où je représente une administration qui n'est pas celle de l'Éducation nationale, on a souhaité ce matin, que ce soit moi qui accepte de répondre à la question que vous avez posée sur la formation professionnelle.

La réponse sera brève et vous paraîtra peut être un peu sèche. C'est le renvoi à la prise de conscience et à la volonté politique exprimée par le Conseil des Ministres d'il y a quelques jours à peine, sur la lutte contre l'illettrisme. Je vous cite la proposition n°7, qui montre que le gouvernement a eu la conviction que, lutter pour la lecture, ce n'est pas lutter simplement à l'école ou dans le domaine culturel mais c'est prendre

en compte tout une série de lieux où se retrouvent des gens exclus de la lecture et où on doit lutter pour que cette exclusion cesse.

La proposition n°7 dit : « *Équiper d'une dimension explicite de lutte contre l'illettrisme le dispositif d'éducation des jeunes en difficulté, notamment sur les stages d'insertion professionnelle et sur le temps du service national* ». Pour l'instant, c'est une proposition d'action qui demande à être affûtée, à être concrétisée, à trouver un peu de chair. Mais je pense que c'est bien le sens de la réponse que le gouvernement voudrait apporter à une situation que vous connaissez encore mieux que nous...

... Ce que nous avons essayé de faire depuis deux ans, et ce que nous allons intensifier à partir de 1984, c'est une collaboration avec d'autres administrations, avec des mouvements associatifs, dès l'instant qu'elles et ils ont la volonté d'agir dans la vie culturelle sur le domaine particulier de la lecture. Les secteurs les plus promoteurs, si vous me pardonnez l'expression, sont :

► Celui de l'administration pénitentiaire, où il y a une volonté très forte de l'administration et une volonté d'une force surprenante de la part d'une partie des détenus pour prendre en charge un certain nombre d'actions nouvelles, en liaison étroite avec les bibliothèques centrales de prêts, ou les bibliothèques municipales, suivant l'implantation de la prison.

► Celui des hôpitaux mais avec des difficultés plus grandes qui tiennent aux statuts juridiques des hôpitaux et à la difficulté qu'il y a à trouver les secteurs où des patients restent suffisamment longtemps pour qu'une action soutenue puisse être menée. Ce que nous avons décidé de privilégier, ce sont les secteurs de la pédiatrie et de la gériatrie, et, probablement en collaboration avec la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, le secteur psychiatrique.

Mais cela étant, c'est quand même de l'Éducation Nationale qu'on est tout naturellement appelé à se rapprocher pour mettre sur pied une collaboration. On n'a pas attendu ni le nouveau gouvernement, ni le nouveau Directeur du livre, ni le nouveau Directeur des écoles pour le faire, puisque les Bibliothèques Centrales de Prêt, mais aussi les bibliothèques municipales, mènent une action privilégiée en liaison avec les écoles, depuis leur création en 1945.

Le danger que mes prédécesseurs avaient vu, c'était que cette action ne soit pas trop privilégiée, vu le dynamisme des instituteurs notamment dans l'accueil des jeunes et des adultes, au moment où des dépôts de livres se constituent, mais vu aussi l'appétit des instituteurs et des enseignants en général pour tout ce que pouvaient apporter en termes de dépôt de livres, les bibliothèques centrales de prêt, pour la lecture suivie par exemple.

Si les B.C.P. en particulier concentraient tous leurs moyens sur la desserte des écoles, il est certain qu'on courrait un risque. Le premier Directeur du livre, en 1978, a voulu mettre un frein à cette identification en affirmant qu'il fallait **déscolariser la lecture** : ce qui est la vocation première des B.C.P., c'est de desservir les milieux ruraux, non pas les écoles des milieux ruraux.

Néanmoins, cette collaboration existe. Elle est rendue possible par le bénévolat des instituteurs qui acceptent non seulement d'accueillir des dépôts de livres mais aussi de faire bénéficier les enfants, et aussi les adultes, de ces dépôts. Cependant, il nous semble aujourd'hui que les choses doivent encore évoluer. Au moins pour deux raisons : la première, que le Ministère de l'Éducation Nationale a, à nouveau, la volonté d'agir dans le secteur qui lui est propre, selon des modalités dont

on peut certes discuter ; mais cette volonté indiscutablement existe ainsi que les moyens mis à disposition. La seconde raison, c'est la volonté du Ministère de la Culture d'agir, sans pour autant négliger les secteurs comme ceux que j'ai mentionnés tout à l'heure, des prisons et des hôpitaux, là où se trouve *potentiellement* le plus grand nombre de lecteurs, celui des quartiers d'habitations sociales où sont réunis des gens totalement exclus de la lecture, ce qui n'est quand même pas le cas des établissements scolaires.

Ce que nous avons demandé, dans le courant de l'année 1983, une fois conclu l'accord de haut niveau entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture, c'est, prenant appui sur quelques expériences menées ces deux dernières années, d'intensifier la collaboration en mettant l'accent sur deux aspects : la phase de formation des futurs enseignants et la collaboration suivie entre les BCD et les bibliothèques centrales ou municipales de prêt.

En plein accord, aussi bien avec le Directeur des écoles qu'avec M. LUC des missions d'action culturelle, nous avons formellement décidé qu'il n'entrait pas dans la mission de la Direction du livre et de la lecture d'apporter une aide à une B.C.D. pour qu'elle puisse simplement se développer. Une B.C.D. reste une structure de l'Éducation Nationale et ce n'est pas au Ministère de la Culture de régler ses problèmes de dotation. En revanche, nous sommes totalement partie prenante d'une B.C.D. qui se crée ou se développe avec *une volonté d'ouverture*. Et j'emploie *ouverture* dans un sens très précis : **ouverture à un public extérieur au public de l'école**. Autant dire que si une

B.C.D. ne s'ouvre qu'aux élèves, aux enseignants et aux parents d'élèves, il ne s'agit pas d'une véritable ouverture. Rien qu'en terme d'horaires, il est évident, pour nous, qu'une B.C.D. qui ne fonctionne qu'aux heures scolaires est une B.C.D. qui remplit sans doute une mission importante et positive à l'intérieur d'un établissement scolaire qui refuse de questionner son propre engagement dans l'évolution d'une politique globale de lecture à l'échelle du corps social.

Ce sont ces deux conditions – formation des personnels et ouverture de l'école – que nous posons à toute aide financière, puisque c'est de cela qu'il s'agit, je pense. Une fois satisfaites, nous sommes prêts à toute forme de collaboration, financière certes mais aussi, car c'est cela qui est peut-être le plus intéressant, dans l'élaboration de programmes nouveaux afin que l'équipe faisant fonctionner la B.C.D., l'équipe de lecture publique qui se trouve dans le secteur et éventuellement les associations d'éducation populaire travaillent ensemble.

Ce sur quoi je veux revenir, c'est l'aspect positif de la contradiction dans laquelle nous nous sentons pris : à la fois ne pas concentrer les moyens de notre action sur les établissements scolaires, et prendre néanmoins acte que, s'il n'y avait pas eu des enseignants pour participer individuellement au démarrage des Bibliothèques Centrales de Prêt, elles n'auraient que très peu fonctionné. En retour, maintenant que l'Éducation Nationale a affiché une priorité dans son action éducative et culturelle en faveur de la lecture, il nous semble plus important que jamais que nous collaborions à ces actions. À condition, je le répète, qu'elles soient ouvertes sur l'extérieur... ●

Jean Gattegno, directeur du livre au Ministère de la Culture